Enabel

Résumé exécutif

Evaluation du projet d'appui au secteur de la justice au Burundi (composante Enabel)

PASJU C-Enabel

Référence Enabel : BDI 22001_JUSTIBUR

Burundi

Cota

Date de remise du rapport final : décembre 2025

Agence belge de développement

enabel.be

1 Présentation de l'évaluation

La composante Enabel du Projet d'Appui au Secteur de la Justice au Burundi (PASJU), a fait l'objet d'une convention de contribution avec l'Union européenne (UE). La période de mise en œuvre s'étend de décembre 2022 à novembre 2025, une extension a été accordée par l'UE jusqu'au 31 mai 2026. Dotée d'un budget global de 8.246.120 euros, ce projet vise à renforcer l'État de droit et à garantir la protection des droits humains au Burundi, et promeut une justice plus rapide, indépendante, impartiale, sensible au genre, numérique et proche des citoyens. Une deuxième composante axée sur l'accès à la justice pour les vulnérables et les victimes de violation des droits humains est mise en œuvre par Cordaid en partenariat avec les Barreaux de Gitega et Bujumbura, l'AFJB et Ntabariza. La troisième composante de l'action axée sur la numérisation des dossiers judiciaires dans la région centre-ouest, est mise en œuvre par Bibliothèque Sans Frontières en partenariat avec l'Association des femmes Juristes du Burundi (AFJB).

Les objectifs de la revue sont d'évaluer le niveau d'atteinte des résultats prévus selon les six critères d'évaluation du Comité d'Aide au développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (CAD-OCDE). Il s'agit également d'examiner la capacité du projet à intégrer les dimensions transversales comme le genre, les personnes avec handicap, l'inclusion, l'environnement et la durabilité institutionnelle.

En outre, la revue consiste à évaluer les modes de gestion partenariale tel que le double ancrage, l'articulation de l'action avec les réformes en cours mais aussi l'identification d'effets non intentionnels positifs et négatifs, ainsi que la capitalisation des apprentissages clés/leçons apprises et la préparation à une éventuelle phase II.

La revue permettra de tirer des conclusions sur la valeur ajoutée de l'action et d'identifier les marges de progression possibles. A l'issue de cette analyse, des recommandations concrètes sont formulées pour améliorer la performance globale du projet, en lien direct avec les conclusions de l'évaluation.

Les principaux utilisateurs sont l'équipe Enabel au Burundi, les membres du Comité de Pilotage (CoPil) PASJU (Enabel, Délégation de l'Union européenne (UE), ministère de la Justice, tribunaux et centres de détention concernés) ; les organisations et institutions subsidiées dans le cadre du PASJU C-Enabel (Terre des Hommes, Ntabariza, Barreaux et l'Institut Supérieur de Commerce (ISCO).

La durabilité et l'apprentissage sont les principaux enjeux de la présente évaluation pour toutes les parties prenantes et utilisateurs.

La collecte des données a été effectuée en deux étapes, c'est-à-dire en amont de la mission de terrain et à distance. Cette étape a permis de mettre à disposition un ensemble de documents et de réunions avec l'équipe Enabel en charge de la mise en œuvre pour et de définir le calendrier de la mission, les personnes ressources mais également les sites à visiter. Une seconde étape a concerné la collecte de données à distance concernant des entretiens avec la représentante de la DUE, l'Assistant Technique (AT) ainsi que le coordinateur du projet démissionnaire. Enfin, une étape de collecte sur le terrain au Burundi a eu lieu du lundi 3 novembre au 14 novembre 2025.

1.1 Sources et méthodes de collecte des données

L'équipe d'évaluation a axé son analyse sur des données qualitatives secondaires et primaires.

Les données secondaires sont issues de l'exploitation de la documentation provenant de différentes sources. Il s'agit de documents projet, de documentation de politique et de stratégies nationale et

sectorielle, de propositions de réformes, de minutes des Comités de Pilotage (CoPil) et du Comité technique, de rapports d'activités, des termes de référence et de l'ensemble des documents listés en annexes à ce rapport (voir annexe).

Les données sont les fruits des entretiens individuels et des focus groupe semi-directifs conduits pour approfondir certaines informations. Les focus groupes ont été constitués concernant les magistrats et les détenus en tenant compte du genre. Au total, quatre focus groupes ont été organisés sur quatre sites différents au Burundi.

1.2 Échantillonnage

Les focus groupes et les personnes interviewées ont été soumises à un échantillonnage non aléatoire, tenant compte de leur statut de bénéficiaires finaux, des informations qu'ils ont recueillies tout au long du processus de mise en œuvre du projet, du genre et de leur accessibilité.

La disponibilité, la mobilité des focus groupes constituant des échantillons représentatifs des bénéficiaires finaux provenant de diverses régions.

Quatre focus groupes ont été organisés comme suit :

L'échantillon proposé par l'équipe de mise en œuvre s'agissant du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Ngozi était constitué de quatre bénéficiaires juges du siège. Ce focus groupe était constitué d'un homme et de trois femmes de la magistrature assise.

Un deuxième focus groupe organisé au centre de détention de Ngozi était constitué de six hommes (formation menuiserie et trois bénéficiaires de l'assistance judiciaire).

Un troisième focus groupe organisé au TGI de Muyinga était constitué de cinq femmes détenues.

Le quatrième focus groupe était composé de six magistrats (5 hommes, 1 femme) substituts du procureur, Procureur général et conseillers de la cour d'Appel de Ngozi.

Au total, 85 entretiens semi-directifs ont été menés en personne dans les provinces concernées, dont douze avec des bénéficiaires finaux (participation à la formation Compostage à l'aide d'un activateur à base de vinaigre), et quatre entretiens ont été réalisés en ligne. Chaque entretien a fait l'objet d'une analyse principale afin d'étayer ou de contredire les informations déjà recueillies.

2 Constats

2.1 Constats par Critère du CAD

Cohérence	B	Une certaine cohérence de l'action existe avec les autres interventions menées dans le secteur de la justice au Burundi mais est perfectible. Des conventions de subsides ont été signées entre le partenaire de mise en œuvre et Terre des Hommes – Ntabariza ainsi qu'avec les Barreaux, en vue de mettre en œuvre des activités permettant d'appuyer le milieu carcéral, d'améliorer les conditions de vie en détention contribuant au respect des droits élémentaires des détenus. L'action prévoit également des activités d'assistance juridique et judiciaire (barreaux) et d'archivage (Université du Burundi). Malgré une qualité de communication un peu faible avec Terre de Hommes, une coordination géographique et ciblée est assurée entre les partenaires afin d'éviter les chevauchements et de favoriser les complémentarités. Par ailleurs, l'action est cohérente avec la composante numérisation judiciaire de Bibliothèque Sans Frontières (BSF), préparant le futur travail de numérisation des dossiers judiciaires correctement classés selon un plan de classement uniformisé entre juridictions. L'intervention est également cohérente avec l'appui à l'accès à la justice mis en œuvre par Cordaid. L'équipe Enabel se charge de l'offre de justice et Cordaid de la demande. Cependant, les composantes du programme global PASJU apparaissent structurellement isolées, les tentatives d'élaborer un cadre logique commun aux trois composantes et une harmonisation de la mise en œuvre de certains indicateurs, ont échoué en raison de départs, des démissions à répétition de l'AT. Les trois composantes du PASJU C-Enabel ne sont pas mises en œuvre comme un tout propice à la création de synergies. Chaque partenaire de mise en œuvre s'investit dans sa composante mais, par exemple, il n'existe pas d'action commune des responsables évaluation de chaque composante permettant d'assurer un suivi transparent, complémentaire et permettant d'ajuster rapidement l'ensemble si besoin. Ceci était le mandat de l'AT et paraissait initialement complexe du fait de l'intervention sur trois zones différentes (sauf Kirundo pour Enabel/Cordaid). Cependant, malgré les faiblesses concernant l'AT, Enabel a initié auprès de Cordaid et de BSF une collaboration afin d'éviter des doublons en termes d'assistance judiciaire concernant Kirundo et d'évaluation des besoins en matière d'archivage physique et en le fournissant aux juridictions appuyées par BSF. En outre, un manque de clarification ou de communication s'agissant des activités mises en œuvre par le Programme des Nations Unies au Développement (PNUD) ne facilite pas les synergies. L'absence d'appui du PNUD prévu dès le démarrage de l'action dans la province de Kayanza crée un déséquilibre.

Pertinence	**B**	Le PASJU C-Enabel, composante 1 du PASJU financé par l'UE, est relativement pertinent et répond aux besoins identifiés mais des éléments tel que la sous-estimation de certains besoins et le manque de concertation avec le bénéficiaire viennent altérer sa qualité. L'action est axée sur le renforcement du système judiciaire et pénitentiaire au Burundi en tenant compte du genre et des personnes vulnérables, à travers la formation de magistrats, l'appui en milieu carcéral, l'amélioration des conditions de vie en détention favorisant le respect de la dignité humaine, mais aussi l'assistance judiciaire, la mise en place d'infrastructures facilitant l'accès à la justice et contribuant au respect des droits des détenus, l'appui à l'archivage, au fonctionnement de la chaine pénale garante d'un échange quotidien et d'une coordination déterminante entre ses différents acteurs. Ces besoins cruciaux sont toujours alignés avec l'appui identifié par la logique d'intervention du PASJU C-Enabel. L'intervention n'a fait l'objet ni d'une étude de faisabilité, ni d'un atelier de réflexion ou encore de concertation avec le bénéficiaire, malgré l'absence de coopération UE-Burundi pendant plus de sept ans. Toutefois, le PASJU C-Enabel a été formulé par Enabel sur la base du document d'action élaboré par la DUE. L'action s'inscrit dans la continuité des projets spécialisés dans le secteur de la justice appuyés par le Royaume de Belgique. L'intervention est également alignée avec les documents stratégiques pays : vision 2040-2060, Plan National de Développement 2018-2027, Politique nationale genre et sectorielle et stratégie nationale (2023-2027). En outre, les drafts des politiques pénale et pénitentiaire sont également en ligne avec le PASJU C-Enabel, cependant ces derniers documents n'ont pas encore été signés par l'autorité compétente. En outre, le programme PASJU C-Enabel répond aux besoins d'hygiène du commissariat de Kirundo (transit des détenus avant leur transfert à Ngozi) en collaborant avec le programme de santé NTUSIGARINYUMA d'Enabel. Ainsi, le circuit des citernes d'eau potable, les fosses septiques et le réseau eau du commissariat ont été réhabilités grâce aux fonds du programme d'appui à la santé. Cependant, la formulation du projet a fait l'objet d'une sous-estimation des besoins en infrastructures pénitentiaires [1]. Après validation du plan de réhabilitation avec la DGAP, des demandes dérogatoires ont été formulées, sans succès, auprès de la DUE afin de répondre aux réels besoins (d'espaces, de vétusté).
Efficacité	**C**	L'atteinte des résultats est disparate. L'action a généré des progrès notables et renforcé de manière tangible le système judiciaire et pénitentiaire au Burundi, en améliorant les conditions de détention, l'accompagnement psychosocial des détenus ainsi que les infrastructures (prisons et juridictions), l'archivage mais également l'accès à la justice. Les avancées de

[1] Cf. *1.2 Dans quelle mesure le projet a-t-il bénéficié au groupe « Femmes et personnes vulnérables » ? (Genre & Inclusion) Efficacité-Durabilité ; partie 3.2.2 synthèse analytique ; 1.4 Dans quelle mesure les institutions concernées ont-elles la capacité de pérenniser et d'internaliser les acquis, le cas échéant ? (Durabilité) et Conclusion C.2.*

		l'action sont notables mais l'efficacité opérationnelle est altérée par plusieurs défis dont des procédures administratives lourdes. L'ensemble des résultats prévus, considérés par la présente mission comme trop ambitieux pour un projet pilote, n'est pas atteint (désengorgement des prisons, réformes centrales, formation initiale des magistrats etc.). En effet, la population carcérale est similaire au démarrage de l'action, l'indépendance de la justice n'est pas améliorée. **Le renforcement du corps judiciaire est illustré par les points suivants** La formation initiale des magistrats proposée par l'action est en grande partie un échec issu d'une décision unilatérale du ministère de la Justice, les autorités n'ayant pas souhaité qu'Enabel s'investisse dans cet appui. Malgré les besoins identifiés, l'appui proposé ne correspondait dans ces conditions pas aux attentes du bénéficiaire. La formation continue ne peut s'y substituer et certaines cibles non réalistes n'ont pas pu être atteintes et ont été ajustées en cours de mise en œuvre. L'action a cependant appuyé le recrutement de 159 nouveaux magistrats via un concours transparent en 2024 (première avancée depuis 2014) ; La formation continue de 380 magistrats (vs 1770 initialement prévus) et le renforcement des capacités d'agents de l'ordre judiciaire (greffiers, secrétaires, personnel pénitentiaire) ont été assurés; L'amélioration de la professionnalisation des acteurs du système judiciaire est constatée mais des lacunes persistent notamment en raison de la durée des formations relativement courtes. **L'appui en milieu carcéral est très positif** En effet, l'appui psychologique des détenus permet d'apaiser les conflits à travers l'organisation et la tenue de groupes de parole et d'activités récréatives. La mise en place de formations professionnelles pour les détenus (menuiserie, couture, vannerie, agri-élevage) favorise l'inclusion sociale mais également salariale des détenus actifs. Toutefois, l'absence de kits de sortie limite les perspectives de réinsertion. L'action permet également la réhabilitation élargie de la prison de Ngozi femmes. La réhabilitation et les équipements des prisons, l'amélioration des soins médicaux, de l'hygiène et des infrastructures constituent également des résultats très encourageants. L'assistance judiciaire opérationnelle est cependant limitée en raison du manque de personnel et de l'incompressibilité des peines concernant majoritairement les femmes (interruption volontaire de grossesse, infanticide, empoisonnement, assassinat). **L'appui à l'accès à la justice, à la chaîne pénale et aux infrastructures a permis d'obtenir :**

		Une chaîne pénale dynamisée à travers l'organisation de réunions mensuelles, l'élaboration de plans d'action et l'amélioration du traitement des dossiers. La mise à disposition d'un appui matériel et logistique tels que des salles d'archivages (améliore le temps d'accès aux dossiers), des bureaux d'accueil fonctionnels au sein des juridictions, des clôtures autour des juridictions, la construction d'abris pour les justiciables, la mise à disposition de mobilier et de matériel informatique. Un guide d'inspection pénitentiaire révisé et validé (pas encore adopté officiellement). Une plateforme statistiques prévue pour 2025, cependant la rotation du personnel constitue une menace pour la continuité des bénéfices obtenus. **Une avancée systémique s'agissant de la gestion des archives judiciaires** La présente mission constate la construction de salles d'archivages modernes et équipées ; La révision du plan de classement et intervention de qualité d'archivistes locaux (50 stagiaires ISCO) ; Le temps de recherche d'un dossier passé de plus de trente minutes ou de plusieurs jours (voire perdu) à moins d'une minute ; Une amélioration nette de l'accessibilité et de la traçabilité des dossiers.
Efficience	**C**	L'efficience de l'action est mitigée. Le pilotage de l'intervention est prévu d'être assuré par le biais d'un comité technique, de réunion Enabel-ministère de la Justice et d'un comité de pilotage. Cependant, la faiblesse de l'assistance technique fragilise le suivi opérationnel. Le comité de pilotage s'est déroulé comme prévu mais constitue davantage un lieu d'échange d'information et de suivi de l'action plutôt que de pilotage. Les structures ont été bien équipées comme prévu mais des besoins en ressources humaines et matérielles sont apparues. La rotation du personnel concernant plusieurs membres du service statistiques, le directeur du CFPJ, ainsi que plusieurs magistrats ayant bénéficié des formations ont créé des besoins additionnels de renforcement des nouveaux arrivants. L'action a fait face à des retards dès n+1. En effet, le chef de projet est arrivé cinq mois après le démarrage de l'action, ce qui a retardé plusieurs validations nécessaires au démarrage. Les formations ont été lentes à mettre en œuvre en raison des procédures administratives ministérielles et d'Enabel. Certains besoins ont été surestimés (cf. formation de 1770 magistrats) d'autres sous-estimées (abri carcéral et salles d'archive). Cependant, la flexibilité de l'UE aux différentes étapes de la mise en œuvre a permis à Enabel de s'adapter aux besoins des bénéficiaires notamment en matière d'espaces à réhabiliter ou à étendre (terrain de jeu des prisons, salles d'archives et de saisie des juridictions). La cellule d'appui aux partenaires du MJ permet de faciliter une certaine coordination, ainsi que le groupe sectoriel Justice et État de droit supervisé par le MJ et composé des institutions publiques et des principaux partenaires

		internationaux (UE, Ambassade des Pays-Bas, Coopération Suisse, PNUD, UNICEF). Enfin, le niveau de décaissement du budget global atteint 71,91% ce qui démontre une capacité d'absorption un peu faible malgré la consommation de lignes budgétaires au-delà du budget disponible. Dans ce contexte, des réallocations sont prévues et l'extension sans coût accordée par l'UE devrait permettre de consommer le reliquat dans les nouveaux délais impartis.
Durabilité	**C**	La durabilité des acquis reste fragile en raison de capacités institutionnelles faibles, d'une volonté politique non tangible s'agissant des réformes de décision ministérielle soudaine sans concertation avec l'équipe projet et hors cadre légal (formation initiale des magistrats), d'une rotation du personnel qui impacte l'action, d'un appui budgétaire ministériel incertain s'agissant par exemple de la maintenance des équipements et des véhicules fournis. En outre, le suivi des formations effectué en ligne par le CFPJ auprès des magistrats ne permet pas d'envisager une continuité faute de motivation, de moyens et de possibilités du CFPJ d'y répondre avec le budget qui lui est alloué par le ministère concerné. Le plan de classement et d'archivage dont se sont servis les archivistes n'a pas encore été validé au niveau institutionnel, ce qui contribue à la reprise d'anciennes pratiques de classement et d'archivage par les greffiers et secrétaires des parquets. Par ailleurs, le fait que de telles pratiques puissent subsister au sein de certaines juridictions appuyées (cas du TGI Kirundo) démontrent une tendance « à faire comme avant ». Une validation institutionnelle permettrait d'y remédier. Dans ce contexte, la viabilité des service offerts par l'action sans engagement solide du bénéficiaire, renforcement des formations, recrutement de personnel adapté, structuration des synergies nationales est fragile. Le PAJSU C-Enabel apparait comme un socle solide de relance de la coopération judiciaire au Burundi. Toutefois, une consolidation stratégique est nécessaire afin de renforcer la pérennisation des acquis.
Impact	**B**	L'impact de l'intervention portant sur la contribution aux objectifs général et spécifiques est de bonne qualité et constitue une réussite concernant certains aspects de l'action. L'impact à court terme est de bonne qualité concernant l'archivage, la réhabilitation des infrastructures, la fourniture de matériel de bureau, la formation aux droits des détenus, les formations proposées aux détenus en milieu carcéral mais également l'appui psychologique et à la santé. Toutefois, l'impact est incertain à moyen et long terme sans une stratégie de sortie clairement définie et sans un engagement suffisant des autorités concernées par l'action (réformes, maintenance du matériel, pénurie d'eau, de médicaments et d'hygiène en prison par exemple).

2.2 Constats liés aux questions d'évaluation

Q1. Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle progressé vers l'atteinte de ses objectifs et la réalisation des changements escomptés ?

L'action a atteint une partie des résultats prévus, des réalisations constatées et analysées par la présente mission font état de réels changements positifs qui s'inscrivent dans l'objectif globale et l'objectif spécifique du PASJU C-Enabel.

A titre d'exemple, l'atteinte du résultat concernant l'appui psychologique et à la santé des détenus ainsi que l'assistance judiciaire (femmes, personnes vulnérables, parties civiles mais également détenus), mais également la performance du ministère de la justice a progressé. Toutefois, un certain nombre de résultats planifiés ne sont pas atteints comme prévu, s'agissant par exemple du désengorgement des prisons, de l'appui aux réformes et de la formation initiale des magistrats.

Q2. Dans quelle mesure le dialogue avec le partenaire national et l'approche du « double ancrage » ont-elles été efficaces pour favoriser l'indépendance du pouvoir judiciaire et améliorer les performances du ministère ?

L'approche du double ancrage apparait pertinente, utile et favorise l'appropriation institutionnelle. Elle contribue à renforcer la collaboration avec le ministère concerné notamment par le biais des prisons appuyées par l'action mais également des juridictions et des parquets. Cette approche permet de faciliter une prise directe avec les réalités du terrain, de nourrir un dialogue d'expérimentation politique, de proposer des réformes à l'administration centrale et ainsi de travailler de concert sur les problématiques identifiées tel que la libération conditionnelle. Toutefois, l'ensemble des réformes proposées s'agissant de la politique pénale et de la politique pénitentiaire (médiation pénale, permanence pénale, juge de l'application des peines, guide de l'inspection générale) par l'équipe en charge de la mise en œuvre, ne sont pas validées ce qui pose la question de la volonté politique.

Q3. Dans quelle mesure les synergies et complémentarités entre le projet, et les autres programmes ou projets en cours menés par Enabel ou par d'autres acteurs (EU, TdH, etc.) ont-elles renforcé le potentiel de l'intervention à atteindre ses résultats ?

Le secteur judiciaire burundais traverse une phase de retrait significatif de la plupart des agences de coopération internationale dont le CICR qui devait appuyer les centres de détention avec Enabel. Cette situation pose un défi majeur pour le PASJU C-Enabel: assurer la continuité des interventions tout en maximisant l'efficacité et l'impact du projet. En outre, La collaboration avec le PNUD, qui aurait pu renforcer les synergies entre les acteurs de la justice, n'a pas été effective. Ce contexte met en exergue un manque de stabilité et de visibilité des interventions de certains acteurs, qui limite le potentiel de synergie et complique la planification et l'alignement des activités sur le terrain. Terre des Hommes intervient dans le secteur pénitentiaire par le biais d'une convention de subsides avec Enabel mais sous-contracte certaines activités à une association locale Ntabariza réduisant la visibilité et la maîtrise directe des processus, ce qui impacte le ratio coût/efficience concernant le plan financier et les ressources humaines. Les capacités de gestion de cette organisation apparaissent fragiles. Cordaid met en œuvre la troisième composante du PASJU, en complément d'Enabel à travers des cliniques juridiques composées de juristes et psychologues. Toutefois, la répartition initiale des zones d'intervention a été modifiée, Cordaid intervient désormais sur le nord, le sud et l'est, nécessitant une coordination plus complexe et des ressources supplémentaires. Bibliothèque Sans Frontières (BSF) met en œuvre la composante numérisation (dans l'ancienne zone centre-ouest d'Enabel-ex. CTB) selon un même plan de classement actualisé qu'Enabel (archives courantes et archives actualisées). Toutefois, après plus de 7 ans d'inaction des partenaires sur ce volet, des actions

préalables devraient être réalisées en matière d'actualisation des plans de classement et d'archivage, de reconditionnement ou de mise en état des archives judiciaires.

Q4. Dans quelle mesure les modalités de mise en œuvre (ex : subvention, etc.) et les mécanismes de gestion du projet ont-ils facilité une mise en œuvre efficiente afin d'atteindre les objectifs du projet, dans le contexte spécifique secteur et de la justice au Burundi ?

Les subventions, Appels d'Offres (AO) et autres instruments contractuels (ASC) ont été utilisés pour soutenir les objectifs du PASJU C-Enabel, ces outils sont robustes et transparents mais complexes pour les partenaires de mise en œuvre (Barreaux, Université du Burundi, BSF etc.), et ralentissent la mise en œuvre. Les délais de justification des dépenses par les barreaux apparaissent problématiques et justifient, en partie, les délais de versement des tranches par Enabel.La coordination et le suivi du projet reposent sur plusieurs instances institutionnelles (Comité technique, Comité de pilotage), dont l'efficacité conditionne en grande partie la réussite de l'action. Toutefois, la présence de l'AT est considérée comme « perlée et déficiente » depuis le démarrage de l'action, ce qui empêche la tenue régulière des réunions et réduit la capacité du comité à répondre aux besoins opérationnels. Qui plus est, plusieurs instances de coordination et de suivi ont été mises en place, mais l'efficacité est parfois amenuisée par des réunions peu productives et un faible nombre de recommandations concrètes opérationnelles.

La mission note la mobilisation de partenaires étatiques belges. Il s'agit de l'Institut de formation judiciaire (IFJ/IGO) intervenu à quatre reprises (3 formations de formateurs) et concernant l'appui stratégique au CFPJ, ainsi qu'auprès du conseil supérieur de la Justice (intervenu à 3 reprises pour l'appui au concours de recrutement des magistrats et l'appui à la réforme de l'inspection générale de la Justice). Ces partenaires mobilisés via un ASC ont été très appréciés par les acteurs et ont été exemplaires en termes de coopération Nord-Sud.

Q5. Quels sont les effets non intentionnels du projet (externalités positives ou négatives) qui peuvent être observés, et quelles conséquences peuvent être identifiées par rapport aux objectifs du projet ?

Il ressort de la présente mission que le projet n'a pas créé d'effets non intentionnels ayant contribué à la marginalisation de groupes de femmes, de jeunes et de personnes vulnérables. L'action participe au contraire à renforcer leur inclusion dans la société en modifiant la dynamique d'accès la justice.

Quelques effets non inattendus négatifs sont relevés tels que :

La formulation du projet a fait l'objet d'une sous-estimation des besoins en infrastructures pénitentiaires. Après validation du plan de réhabilitation avec la DGAP, des demandes dérogatoires ont été formulées, sans succès, auprès de la DUE afin de répondre aux réels besoins (d'espaces, de vétusté). En effet, le plan de réhabilitation se voulait être exhaustif pour tenir compte de tous les besoins réellement constatés par les ingénieurs de la DGAP appuyés par le Responsable infrastructures au programme PASJU (C-Enabel). L'UE n'acceptant pas de fournir un appui pour agrandir les espaces existants, l'option a été de réhabiliter ce qu'il était possible de réaliser avec le budget disponible.

Le refus du département interne à Enabel en charge des marchés publics de prêter du carburant aux fournisseurs et de déduire le coût de ce carburant dans la rétribution des frais de réhabilitation a été mal perçu (entreprises, secteur pénitentiaire etc.), retardant ainsi les délais de réhabilitation et un manque à gagner important des entreprises.

Par ailleurs, l'action a provoqué de longues discussions entre le partenaire de mise en œuvre, le ministère concerné et le bailleur de fonds au sujet de l'appui à la formation initiale des magistrats qui s'est finalement avérée être un échec. L'effet de cet échange a débouché sur une formation initiale des magistrats d'une

durée de quatre semaines, dont la durée ne peut répondre aux besoins théoriques et pratiques d'un jeune magistrat en formation. L'action n'a dans ces conditions pas appuyé cette formation.

Certains effets positifs sont issus de l'action.

Des plaques solaires ont été fournies par l'action suite à une demande du bénéficiaire. L'effet est très positif sur le travail quotidien et permet aux juridictions de fonctionner malgré les coupures d'électricité. Cependant, la question se pose de savoir si les représentants du ministère de la Justice en charge des aspects financier vont pouvoir dégager une enveloppe permettant la maintenance.

Par ailleurs, le projet s'est focalisé sur l'appui en matière pénale, toutefois la matière civile peut naitre de certaines affaires pénales. L'appui des deux matières aurait pu avoir un effet positif plus important sur la performance des institutions judiciaires.

Q6. Dans quelle mesure le projet a-t-il intégré les besoins en matière d'archivage dans sa conception et sa mise en œuvre ?

L'appui à l'archivage est une réussite et son impact est de très bonne qualité.

L'action a intégré les besoins en matière d'archivage en identifiant avec précision les besoins et en accord avec les autorités concernées. Les juridictions et les parquets appuyés sont actuellement dotés de bureaux d'archivage nouvellement construits et équipés, nécessaires à la gestion quotidienne des dossiers en juridiction. Les bureaux des archives ont été entièrement équipés en mobilier adapté, l'appui facilite le reconditionnement des archives usées et des cartons pour les archives définitives.

L' amélioration en matière de classement et d'archivage des dossiers judiciaires des juridictions appuyées est considérable.

3 Conclusions

Le Programme d'Appui à la Justice PASJU (C-Enabel) contribue de manière significative à la réforme du système judiciaire et pénitentiaire au Burundi, toutefois, ces progrès restent fragiles et dépendent de choix institutionnels parfois fluctuants. L'action a permis d'améliorer le recrutement mais aussi la formation de 380 magistrats, de dynamiser l'assistance judiciaire, de mettre à disposition un système d'archivage fiable, efficace et de qualité, d'améliorer les conditions sanitaires et matérielles en détention, de favoriser le développement d'activités de réinsertion, autant d'éléments qui illustrent une volonté d'humanisation du système appuyé. Cependant, l'absence de validation des réformes, la non-amélioration du désengorgement des prisons, les ressources humaines limitées ou en rotation et les difficultés logistiques affaiblissent les progrès obtenus et l'efficacité attendue.

S'agissant des aspects transversaux, les actions engagées en matière de genre et de prise en charge des personnes vulnérables témoignent d'une dynamique positive et encourageante amenuisée par des infrastructures encore insuffisantes et un manque de moyens adaptés. Les initiatives environnementales sont adaptées aux besoins, mais nécessitent davantage de temps et de ressources pour s'inscrire dans la durée. La pérennité des changements obtenus dépendra de la capacité des institutions à intégrer ces approches dans des politiques publiques stables.

S'agissant du renforcement des capacités institutionnelles, l'appui a permis d'obtenir des progrès significatifs concernant l'assistance judiciaire, la chaîne pénale et les infrastructures. L'action répond aux priorités nationales en appuyant les juridictions, le secteur carcéral, la formation des agents judiciaires et des magistrats ainsi que l'archivage. Toutefois, les lacunes en matière de réformes, les limites structurelles, les faiblesses logistiques, la coordination limitée avec d'autres initiatives, la dépendance aux financements extérieurs et aux décisions centrales, ralentissent et fragilisent un ancrage durable des acquis.

Les mécanismes de mise en œuvre sont transparents et robustes mais les procédures du partenaire de mise en œuvre et du bénéficiaire ralentissent le processus. Un dispositif de coordination est prévu mais l'efficacité est relative considérant notamment les capacités faibles de partenaires et un manque de familiarisation avec les procédures internes. Une certaine complémentarité est toutefois par exemple assurée entre Enabel, Cordaid et les Barreaux. Cependant, des déficiences de communication avec certains partenaires (PNUD, Université du Burundi) n'ont pas facilité la coordination et la création de synergies attendues.

Enfin, la composante archivage a amélioré de manière très significative l'organisation, l'accès aux dossiers au sein des juridictions visitées par la présente mission et le rangement désormais possible dans des espaces dédiés et adaptés. Cependant, le volet archivage fait l'objet de pratiques anciennes persistantes dans une des juridictions visitée et les contraintes liées au manque de personnel et financières sont toujours d'actualité.

Pour conclure, les résultats atteints grâce au PASJU C-Enabel sont très positifs et concrets en matière d'archivage, de formation, d'amélioration des infrastructures, d'appui au secteur pénitentiaire ayant notamment un impact particulièrement positif sur les conditions de vie des détenus, sur le respect de leur dignité et leur perspectives de réintégration. Le défi actuel réside entre autres dans la durabilité des services offerts par l'action. La finalisation des politiques sectorielles, la validation des réformes, le renforcement des capacités humaines alliés à une appropriation accrue et à une coordination renforcée entre partenaires et avec le ministère concerné devraient permettre de pallier ce défi.

4 Recommandations

L'équipe d'évaluation a identifié plusieurs recommandations à la fois opérationnelles et stratégiques mais s'est limitée au nombre de dix recommandations correspondant au maximum autorisé par Enabel. Les recommandations proposées sont celles que nous avons considéré pertinentes afin d'optimiser la période d'extension accordée par l'UE jusqu'au 31 mai 2026, de renforcer la viabilité des acquis obtenus par le PASJU C-Enabel et de mettre en lumière quelques éléments en vue d'une continuité c'est-à-dire d'une phase II.

Recommandations opérationnelles

Recommandation	Conclusion (s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau[2]	Priorité	Type
R1. Renforcer les capacités des magistrats, des agents pénitentiaires et des Officiers de Police Judiciaire.	C3	Enabel Bujumbura, notamment l'équipe chargée de l'appui à la formation et à la chaine pénale.	1	Court terme	Opérationnelle

[2] Niveau 1 – Projet/Programme : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du(des) équipe(s) du projet ou programme et des partenaires de mise en œuvre ; Niveau 2 - Représentation/pays : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle de la représentation d'Enabel dans le pays partenaire (stratégie d'Enabel dans le pays, dialogue politique avec le partenaire, …) ou du partenaire institutionnel ; Niveau 3 - Organisationnel Enabel : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du comité de direction d'Enabel et/ou des actions requises au niveau transversal de l'organisation ; Niveau 4 - Cadre global coopération (DGD/Cabinet/SE S) : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du bailleur (belge ou autre) et/ou du cadre global de la coopération belge (DGD, ministère, …).

Concrètement il s'agit de :

Favoriser la continuité des acquis en perfectionnant les capacités du personnel judiciaire et en renforçant ainsi le fonctionnement de la chaine pénale dans son entièreté, en ligne avec les la stratégie nationale et les drafts des politiques pénales et pénitentiaires.

Prévoir le développement de formation continue.

Recommandation	Conclusion(s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau[3]	Priorité	Type
R2. Prévoir la remise de kit et de couvertures pour les détenus.	C2	Enabel Bujumbura, notamment l'équipe chargée de l'appui au secteur pénitentiaire.	1	Court terme	Opérationnelle

Concrètement il s'agit de :
Faciliter la réinsertion économique des détenus ;
Créer ou renforcer des liens avec les organisations de la société civile ou des relais locaux spécialisés dans ce secteur, plus précisément situés dans les zones de retour des ex-détenus, afin d'optimiser le potentiel de réinsertion des détenus en assurant un suivi régulier à la sortie de prison ;
Prévoir également la distribution de couvertures en détention à Ngozi (climat froid) participant au renforcement du respect des droits des détenus.

Recommandation	Conclusion(s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau[4]	Priorité	Type
R3. Rafraichir les centres de détention et les services de santé de ces centres.	C2	Enabel Bujumbura, notamment de l'équipe chargée de l'appui au secteur pénitentiaire.	1	Court terme	Opérationnelle

Concrètement il s'agit de :
Réhabiliter les centres de santé, d'assurer un nettoyage des murs, des sols et une pose de peinture neuve, pour éviter la propagation de maladies actuellement très risqué ;
Sensibiliser le personnel de santé à l'utilisation de l'ensemble du matériel distribué (filtres à eau) afin de faciliter le rétablissement des malades en prison ;

[3] Niveau 1 – Projet/Programme : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du(des) équipe(s) du projet ou programme et des partenaires de mise en œuvre ; Niveau 2 - Représentation/pays : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle de la représentation d'Enabel dans le pays partenaire (stratégie d'Enabel dans le pays, dialogue politique avec le partenaire, …) ou du partenaire institutionnel ; Niveau 3 - Organisationnel Enabel : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du comité de direction d'Enabel et/ou des actions requises au niveau transversal de l'organisation ; Niveau 4 - Cadre global coopération (DGD/Cabinet/SE S) : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du bailleur (belge ou autre) et/ou du cadre global de la coopération belge (DGD, ministère, …).

[4] Niveau 1 – Projet/Programme : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du(des) équipe(s) du projet ou programme et des partenaires de mise en œuvre ; Niveau 2 - Représentation/pays : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle de la représentation d'Enabel dans le pays partenaire (stratégie d'Enabel dans le pays, dialogue politique avec le partenaire, …) ou du partenaire institutionnel ; Niveau 3 - Organisationnel Enabel : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du comité de direction d'Enabel et/ou des actions requises au niveau transversal de l'organisation ; Niveau 4 - Cadre global coopération (DGD/Cabinet/SE S) : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du bailleur (belge ou autre) et/ou du cadre global de la coopération belge (DGD, ministère, …).

Prévoir des connexions, une coordination avec le ministère de la santé et la DGAP concernant également la fournir de davantage de savon aux détenu(e)s notamment pour éviter les infections lors des cycles menstruels féminins et/ou des maladies de peau.

Recommandation	Conclusion(s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau[5]	Priorité	Type
R4. S'assurer de la nouvelle configuration du ministère de la Justice s'agissant de la direction concernée par le genre.	C2	Enabel Budjumbura, notamment de l'équipe chargée des questions transversales, et plus précisément du genre et des droits humains.	3	Moyen terme	Opérationnelle

Concrètement il s'agit de :

Poursuivre l'appui et la coordination avec la direction du genre et des droits humains du ministère de la Justice à Bujumbura, ainsi qu'avec les services déconcentrés, afin que les femmes et les bénéficiaires vulnérables soient systématiquement pris en compte dans la pérennisation des services offerts par l'action.

Recommandation	Conclusion(s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau[6]	Priorité	Type
R5. Simplifier les procédures administratives et contractuelles internes à Enabel.	C6	Enabel Bruxelles, notamment les services contrat et finance en coordination avec l'équipe projet.	1	Moyen terme	Opérationnelle

Concrètement il s'agit de :

Faciliter, accélérer la mise en œuvre opérationnelle du projet;

Mettre en place un suivi rigoureux des décisions et un système de gestion des risques financiers pour les partenaires (Barreaux, Terre des Hommes, ISCO) afin de mieux anticiper les risques de mauvaise gestion financière grâce à de l'accompagnement adapté aux besoins de l'organisation ou de l'institution subsidiée.

[5] Niveau 1 – Projet/Programme : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du(des) équipe(s) du projet ou programme et des partenaires de mise en œuvre ; Niveau 2 - Représentation/pays : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle de la représentation d'Enabel dans le pays partenaire (stratégie d'Enabel dans le pays, dialogue politique avec le partenaire, …) ou du partenaire institutionnel ; Niveau 3 - Organisationnel Enabel : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du comité de direction d'Enabel et/ou des actions requises au niveau transversal de l'organisation ; Niveau 4 - Cadre global coopération (DGD/Cabinet/SE S) : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du bailleur (belge ou autre) et/ou du cadre global de la coopération belge (DGD, ministère, …).

[6] Niveau 1 – Projet/Programme : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du(des) équipe(s) du projet ou programme et des partenaires de mise en œuvre ; Niveau 2 - Représentation/pays : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle de la représentation d'Enabel dans le pays partenaire (stratégie d'Enabel dans le pays, dialogue politique avec le partenaire, …) ou du partenaire institutionnel ; Niveau 3 - Organisationnel Enabel : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du comité de direction d'Enabel et/ou des actions requises au niveau transversal de l'organisation ; Niveau 4 - Cadre global coopération (DGD/Cabinet/SE S) : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du bailleur (belge ou autre) et/ou du cadre global de la coopération belge (DGD, ministère, …).

Recommandation	Conclusion(s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau [7]	Priorité	Type
R6. Assurer une formation adaptée des magistrats concernant les innovations prévues dans les nouveaux textes de lois et mettre à disposition les outils nécessaires à leur exercice.	C1	Ministère de la Justice	2	Court terme	Opérationnelle

Concrètement il s'agit de :

Former les magistrats aux nouvelles mesures telles que la Mise en état, le juge unique, les nouvelles infractions pénales ;

Renforcer l'appui à la rédaction des jugements ainsi qu'à l'oral (réquisitions, instruction, présidence de l'audience etc.) ;

Remettre les codes juridiques actualisés à disposition de l'ensemble des magistrats pour leur permettre de les utiliser facilement.

Recommandation	Conclusion(s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau[8]	Priorité	Type
R7. Prendre les dispositions nécessaires en matière de ressources humaines et de maintenance pour pérenniser les services, les acquis offerts par l'action.	C3	Ministère de la Justice	2	Court terme	Opérationnelle

Concrètement il s'agit de :

Éviter la rotation du personnel (exemple : service des statistiques) ;

Renforcer le système de formation de formateurs, y compris l'intégration de formateurs relevant de la DGAP, pour contribuer à la pérennisation ;

Recruter des archivistes (au moins 1 archiviste par juridiction) où remplacer par des archivistes les AOJ partis à la retraite ou pour tout autre motif ;

[7] Niveau 1 – Projet/Programme : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du(des) équipe(s) du projet ou programme et des partenaires de mise en œuvre ; Niveau 2 - Représentation/pays : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle de la représentation d'Enabel dans le pays partenaire (stratégie d'Enabel dans le pays, dialogue politique avec le partenaire, …) ou du partenaire institutionnel ; Niveau 3 - Organisationnel Enabel : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du comité de direction d'Enabel et/ou des actions requises au niveau transversal de l'organisation ; Niveau 4 - Cadre global coopération (DGD/Cabinet/SE S) : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du bailleur (belge ou autre) et/ou du cadre global de la coopération belge (DGD, ministère, …).

[8] Niveau 1 – Projet/Programme : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du(des) équipe(s) du projet ou programme et des partenaires de mise en œuvre ; Niveau 2 - Représentation/pays : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle de la représentation d'Enabel dans le pays partenaire (stratégie d'Enabel dans le pays, dialogue politique avec le partenaire, …) ou du partenaire institutionnel ; Niveau 3 - Organisationnel Enabel : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du comité de direction d'Enabel et/ou des actions requises au niveau transversal de l'organisation ; Niveau 4 - Cadre global coopération (DGD/Cabinet/SE S) : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du bailleur (belge ou autre) et/ou du cadre global de la coopération belge (DGD, ministère, …).

Prévoir un mécanisme de maintenance et de suivi des équipements et infrastructures (archives, salles de greffe, matériel informatique).

Recommandations stratégiques

Recommandation	Conclusion(s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau [9]	Priorité	Type
R8. Renforcer la visite des prisons et des cachots.	C1	Ministère de la justice	2	Court terme	Stratégique

Concrètement il s'agit de :

Organiser un système de visite des centres de détention et des cachots du parquet par les officiers du ministère public mais aussi des juges du siège, pour sensibiliser à la vie en détention et au fonctionnement du dernier maillon de la chaine pénale, et potentiellement contribuer au désengorgement des prisons.

Recommandation	Conclusion(s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau [10]	Priorité	Type
R9. Faciliter la validation des réformes pour une meilleure cohérence du processus de modernisation du système judiciaire en ligne avec les objectifs fixés dans la stratégie nationale.	C4	Ministère de la justice	2	Moyen terme	Stratégique

Concrètement il s'agit de :

Finaliser et valider les drafts de la politique pénale et de la politique pénitentiaire afin de promouvoir une vision claire et partagée du processus de réforme ;

Créer une caisse nationale pour les victimes bénéficiant de dommages et intérêts irréversibles (exemple : bébé violé avec transmission du VIH) afin de promouvoir l'accès à la justice et l'appui aux victimes conformément à la stratégie nationale et aux politiques pénale et pénitentiaire.

[9] Niveau 1 – Projet/Programme : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du(des) équipe(s) du projet ou programme et des partenaires de mise en œuvre ; Niveau 2 - Représentation/pays : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle de la représentation d'Enabel dans le pays partenaire (stratégie d'Enabel dans le pays, dialogue politique avec le partenaire, …) ou du partenaire institutionnel ; Niveau 3 - Organisationnel Enabel : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du comité de direction d'Enabel et/ou des actions requises au niveau transversal de l'organisation ; Niveau 4 - Cadre global coopération (DGD/Cabinet/SE S) : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du bailleur (belge ou autre) et/ou du cadre global de la coopération belge (DGD, ministère, …).

[10] Niveau 1 – Projet/Programme : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du(des) équipe(s) du projet ou programme et des partenaires de mise en œuvre ; Niveau 2 - Représentation/pays : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle de la représentation d'Enabel dans le pays partenaire (stratégie d'Enabel dans le pays, dialogue politique avec le partenaire, …) ou du partenaire institutionnel ; Niveau 3 - Organisationnel Enabel : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du comité de direction d'Enabel et/ou des actions requises au niveau transversal de l'organisation ; Niveau 4 - Cadre global coopération (DGD/Cabinet/SE S) : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du bailleur (belge ou autre) et/ou du cadre global de la coopération belge (DGD, ministère, …).

Recommandation	Conclusion(s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau [11]	Priorité	Type
R10. Assurer la continuité du système d'archivage proposé par l'action par numéro afin de conserver le niveau de l'efficacité atteinte par le PASJU C-Enabel par numéro afin de conserver le niveau d'efficacité atteint par l'action et de capitaliser les acquis.	C7	Ministère de la justice	2	Court terme	Stratégique

Concrètement il s'agit de :

Définir des priorités claires et un calendrier partagé afin de terminer l'archivage au sein des Greffes des TGI de Ngozi et Kirundo, vecteurs d'appropriation durable ;

Proposer un référentiel de gestion des archives judiciaires qui tient compte du contexte et des capacités opérationnels des institutions judiciaires ;

Élaborer et valider une feuille de route nationale pour l'archivage des dossiers judiciaires.

La recommandation suivante est proposée en supplément dans la perspective d'un appui similaire ultérieur financé par l'Union européenne.

Recommandation Phase II	Conclusion(s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau	Priorité	Type
Prendre en compte les tribunaux de résidence et l'appui aux Officiers de police judiciaire.	C5	DUE	4	Moyen terme	Stratégique

Concrètement il s'agit de :

Prendre en considération le traitement des dossiers liés au conflit foncier en forte croissance et facteurs de violences, assassinats, viols etc. ;

Harmoniser les résultats et les bénéfices de l'intervention à l'échelle des tribunaux de résidence ;

Inclure dans la mesure du possible la Cour de cassation dans le processus, en tant qu'organe suprême dans la hiérarchie de l'organisation juridictionnelle.

[11] Niveau 1 – Projet/Programme : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du(des) équipe(s) du projet ou programme et des partenaires de mise en œuvre ; Niveau 2 - Représentation/pays : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle de la représentation d'Enabel dans le pays partenaire (stratégie d'Enabel dans le pays, dialogue politique avec le partenaire, …) ou du partenaire institutionnel ; Niveau 3 - Organisationnel Enabel : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du comité de direction d'Enabel et/ou des actions requises au niveau transversal de l'organisation ; Niveau 4 - Cadre global coopération (DGD/Cabinet/SE S) : Recommandations qui engagent la sphère de contrôle du bailleur (belge ou autre) et/ou du cadre global de la coopération belge (DGD, ministère, …).

5 Leçons apprises

1. Quoi ?	L'appui au secteur pénitentiaire est une pratique réussie, identifiée et mise en place par l'équipe du PASJU C-Enabel dans les prisons de Ngozi (hommes et femmes) et de Muyinga (mixte) visitées par la présente évaluation. Les éléments clés de cette pratique sont l'appui psychologique et à la santé des détenus, les activités génératrices de revenus facilitant les perspectives de réinsertion, les formations des agents pénitentiaires contribuant à rendre les conditions de vie en détention plus humaines et à respecter la dignité des détenus.
2. Pour quoi/pourquoi?	La finalité de cette pratique était de rendre les conditions de détention plus humaines et humanisantes, d'instaurer un équilibre social à la fois entre détenus et avec l'administration pénitentiaire et de faciliter la réinsertion des ex-détenus.
3. Comment ?	Les principales étapes de la mise en œuvre de cette pratique ont été de constituer les équipes compétentes afin d'atteindre les objectifs et d'assurer une certaine flexibilité permettant de répondre aux besoins. A titre d'exemple, les activités d'agri-élevage n'étaient pas prévues initialement mais sont apparues pertinentes en vue de favoriser l'auto-alimentation des détenus et de générer des revenus destinés à être réinvestis pour les plantations (graines, désherbants etc.). En l'occurrence, le recours à une organisation de la société civile, représentée par un ancien détenu et qui fournit une assistance psychologique, revêt une importance très significative en termes d'expertise thématique et de familiarité avec la vie en prison, un milieu dans lequel le détenu est rarement écouté sans être jugé.
4. Qui ?	Les principaux acteurs sont les membres de l'équipe Enabel chargés du secteur pénitentiaire ainsi que les partenaires de mise en œuvre Ntabariza sous traitée par l'organisation Terre des Hommes. Les bénéficiaires de la pratique sont principalement les détenus hommes et femmes assistés sur le plan médical, psychologique et qui bénéficient au quotidien de conditions humaines et humanisantes en détention grâce à cette pratique. En outre, l'administration pénitentiaire bénéficie de cette pratique dans la mesure où ils ont été renforcés en capacités (pas de formation par le CFPJ avant le PASJU C-Enabel malgré les besoins).
5. Résultats ?	Les principaux résultats sont une diminution significative des conflits et des tensions entre détenus (appui psychologique), une alimentation plus saine, un apprentissage des techniques agricoles (agri-élevage) qui leur permet aussi de se sentir utile, un meilleur traitement des détenus grâce aux formations des directeurs d'établissements et des agents pénitentiaires concernant les droits des détenus), des centres de santé mieux équipés, des formations génératrices de revenus (menuiserie, couture, vannerie).
6. Leçon(s) apprise(s)	Les principaux enseignements sont l'identification de ces besoins cruciaux et en phase avec les demandes des autorités du pays bénéficiaire. La vie dans les

	prisons ciblées a fortement changé depuis la mise en œuvre du PASJU C-Enabel. Ces lieux d'immobilisation des détenus pendant la durée d'incarcération ont fait place à l'apprentissage, à la production et au sein desquels il est désormais possible de croire à son utilité en tant qu'être humain et de nourrir un espoir de réintégration post-détention.
7. Sources	Outre la revue documentaire qui a informé l'équipe des évaluateurs sur les actions prévues par le projet en milieu carcéral, l'équipe s'est entretenue avec le responsable du volet détention et réinsertion sociale, le responsable alimentation (Enabel). Des focus groups ont été animés avec les détenu-es, l'observation a également été possible par le biais de visites des centres de formation (formation sur l'activateur des intrants agricoles) et des visites des centres de production (menuiseries, champs agricoles, couture, vannerie).